

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ZAESSINGUE
SEANCE DU 15 FEVRIER 2021

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 8 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni le 15 février 2021 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

Présents : Roger ZINNIGER, Jean-Marc FREY, Pascal NAAS, Laurence GUERRA, Thierry KIEN, Noémie WINDENBERGER, Nathalie BREI, Valérie KELLER.

Absents excusés : Philippe NAAS, Emmanuel WILHELM, Béatrice PINA

Ordre du jour :

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente
- 2) Vente d'une partie du sentier communal « Unter dem Hoelzlé » (rue de Wahlbach)
- 3) Vente du sentier communal reliant la rue de l'église à la rue de Franken
- 4) Divers
 - projet BP 2021
 - pacte de gouvernance

M. Jean-Marc FREY est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

POINT 1 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 JANVIER 2021

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - VENTE D'UNE PARTIE DU SENTIER COMMUNAL « UNTER DEM HOELZLE » RUE DE WAHLBACH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre la partie du sentier communal situé au lieu-dit « Unter Dem Hoelzlé », dans la rue de Wahlbach. Ce sentier porte le numéro parcellaire 87/36 de la section 1 et a une contenance de 0,47 ares. Le prix de vente est fixé à 9 000 €/are, soit 4 230 €.

L'acquéreur est Mme Marie SIMONNOT, domiciliée à Hausgauen, au 5 rue du Moulin, qui prendra à sa charge les frais notariés.

Le Conseil Municipal charge le Maire de faire établir l'acte devant Maître Anne BROGLE, Notaire à Altkirch. Il autorise en outre le Maire à signer tous les actes administratifs concernant cette vente.

POINT 3 - VENTE DU SENTIER COMMUNAL RELIANT LA RUE DE L'EGLISE A LA RUE DE FRANKEN

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un dépôt de permis de construire de l'agence « Carrés de l'Habitat » pour trois bâtiments de 4 logements chacun dans la rue de l'église. L'implantation est projetée sur les parcelles privées 147, 27 et 28 de la section 3.

La municipalité aurait l'opportunité de vendre à cette agence le petit sentier communal qui jouxte ces parcelles. Il relie la rue de l'Eglise et à la rue de Franken et sa contenance est de 2 ares environ. Le prix proposé est de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec les « Carrés de l'Habitat » un compromis de vente pour ce sentier, pour un montant total de 20 000 €. Les frais de bornage et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

En outre, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs à cette vente.

POINT 4 - DIVERS

4.1 Projets pour le budget primitif 2021

Le Maire propose une liste non exhaustive de travaux à réaliser en propre régie en 2021 :

- bassin (honoraires)
- rambarde au bassin
- rehausse du columbarium
- mise aux normes du jardin du souvenir
- fontaine sous eau et à mettre à niveau (rue de Magstatt)
- création d'un ossuaire

4.2 Pacte de gouvernance

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Dans ce cadre, à l'issue d'un débat qui s'est tenu le 14 octobre 2020, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance qui doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association et la délégation de moyens pour renforcer les liens entre l'EPCI et ses communes membres.

Les élus ayant contribué à son élaboration dans le cadre de la Conférence des Maires, le projet de Pacte de Gouvernance vient ainsi préciser les dispositifs mis en place pour faciliter les relations entre Saint-Louis Agglomération et ses 40 communes membres.

Afin d'en finaliser son adoption, le projet de Pacte de Gouvernance doit être transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux, rendu dans un délai de deux mois après sa transmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance tel qu'établi entre Saint-Louis Agglomération et ses communes membres.

Séance levée à 20 h 35

Le Maire :

Roger ZINNIGER

Tableau des signatures
pour l'approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de ZAESSINGUE - Séance du 15 février 2021

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente
- 2) Vente d'une partie du sentier communal « Unter dem Hoelzlé » (rue de Wahlbach)
- 3) Vente du sentier communal reliant la rue de l'Eglise à la rue de Franken
- 4) Divers
 - projet BP 2021
 - pacte de gouvernance

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Roger ZINNIGER	Maire		
Jean-Marc FREY	1 ^{er} Adjoint		
Pascal NAAS	2 ^{ème} Adjoint		
Laurence GUERRA	3 ^{ème} Adjoint		
Philippe NAAS	Conseiller	Absent excusé	
Béatrice PINA	Conseillère	Absente excusée	
Thierry KIEN	Conseiller		
Noémie WINDENBERGER	Conseillère		
Nathalie BREI	Conseillère		
Valérie KELLER	Conseillère		
Emmanuel WILHELM	Conseiller	Absent excusé	